



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA LOZÈRE

Direction départementale des territoires

Service biodiversité eau forêt

Mende, le 30/10/2019

Attestation de consultation du public

Objet : Mise en œuvre de l'article 7 de la charte de l'environnement - consultation du public

"Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement"

Je soussigné Xavier Gandon, directeur départemental des Territoires de la Lozère, atteste que les projets de textes ci-dessous ont fait l'objet d'une publication sur le site internet des services de l'État en Lozère, en application de l'article 7 de la charte de l'environnement.

Nature et intitulés des projets de texte :

Arrêté préfectoral d'approbation du document d'objectif du site Natura 2000 FR 9101355 montagne de la Margeride

Période de mise à disposition par la voie électronique : du 03/09/2019 au 30/10/2019

Lien URL de la publication :

<http://www.lozere.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public/Projet-arrete-prefectoral-approbation-document-revise-site-Natura-2000-FR9101355-Montagne-Margeride>

Nombre d'observations reçues : aucune observation n'a été recueillie sur le site des services de l'État en Lozère durant la phase de consultation.

Le directeur départemental des territoires

Xavier Gandon